

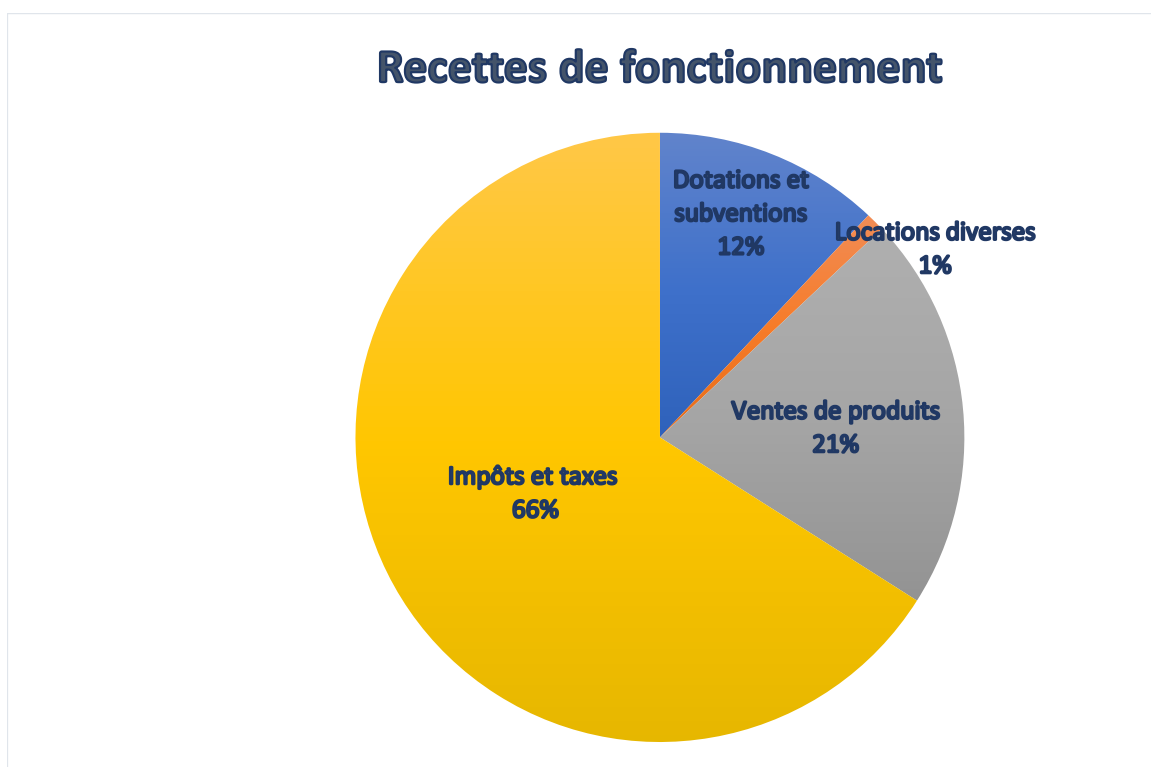
Note synthétique
sur le
compte administratif 2022
de
Flavigny-sur-Moselle

Alors que le budget voté en début de l'exercice budgétaire fixe les prévisions pour l'année en cours, le compte administratif correspond à l'exécution des dépenses et des recettes. Ce document budgétaire retrace l'ensemble des dépenses versées par la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité. Retour sur les grandes lignes du compte administratif 2022 présentées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES : 1 578 083.47 € (2)

Les recettes réelles sont en progression de 8.8 % par rapport à 2021. Plusieurs facteurs l'expliquent : 28 000 € de plus qu'en 2021 provenant des gravières. Et de meilleures ventes de bois (135 415 € en 2022 contre 84 073 en 2021). Ainsi qu'une revalorisation des bases fiscales (23 000 €).



Il faut ajouter à ces recettes, l'excédent 2021 reporté qui s'élève à :

1 198 343.88 € (1)

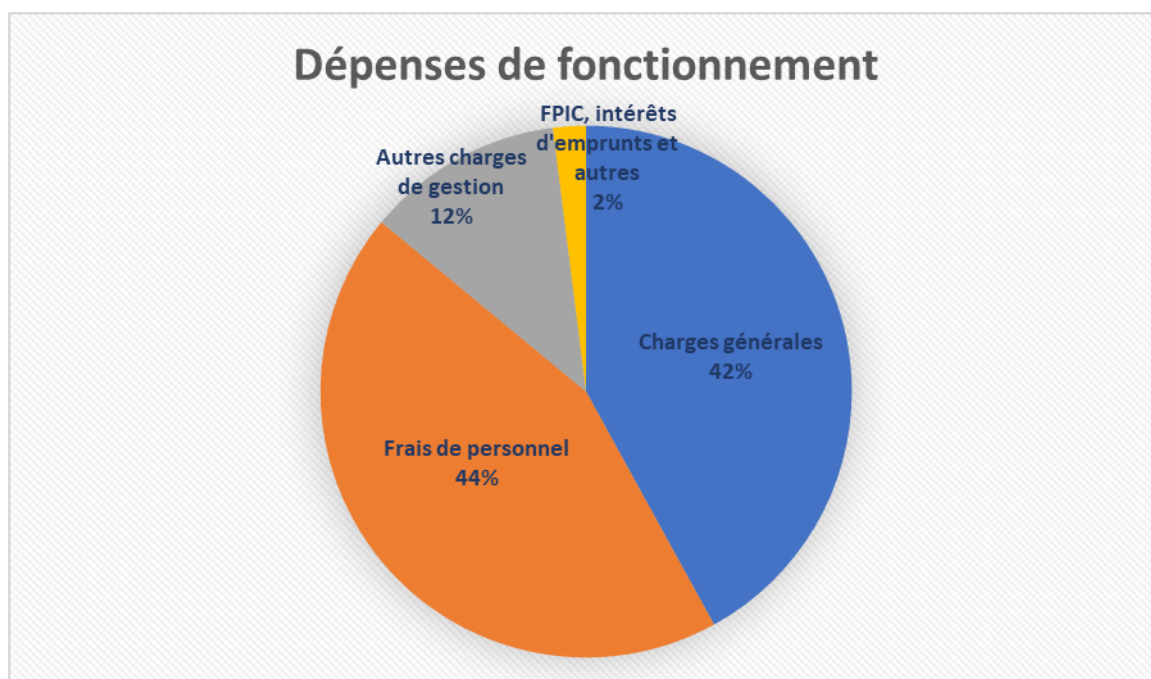
LES DEPENSES : 963 997.13 € (3)

Au point de vue global, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3.4 % par rapport à 2021.

Si nous regardons la section de fonctionnement plus en détail, en 2022, nous avons dépensé 16% de moins en charges à caractère général, notamment dû au fait qu'en 2021 nous avons payé le déneigement de 2020 et 2021, et que celui de l'hiver 2022-2023 a été réglé début 2023.

Et +16% de charge de personnel, cela dû au doublon de secrétaires de mairie d'avril à décembre (un poste d'attaché + un poste de rédacteur). C'est à partir de l'année 2023 que des économies sur le personnel se profileront.

A noter que les dépenses de fonctionnement sont difficilement maîtrisables car elles correspondent pour 80% à des dépenses obligatoires (entretien des bâtiments communaux, fonctionnement des services publics, indemnités des élus et rémunération du personnel, entre-autre).



Avec les résultats énoncés ci-dessus, nous pouvons déterminer l'épargne brute. Celle-ci correspond au solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (1 578 083.47 (2) – 962 161.74 (4)), et elle augmente par rapport à 2021 puisqu'elle passe de 468 872,79 € à **615 921.73 €**. A noter que son montant reste confortable par rapport à certaines autres collectivités. Cet excédent est un des indicateurs de la capacité financière réelle de la collectivité, car il est destiné à financer les dépenses d'investissement de la collectivité après le remboursement de la dette.

L'épargne brute va malheureusement diminuer à partir de 2023 suite à la fin du versement de l'exploitation des gravières. Ce montant représentera un manque à gagner annuel d'environ 180 000 €, qui était versé depuis 2015.

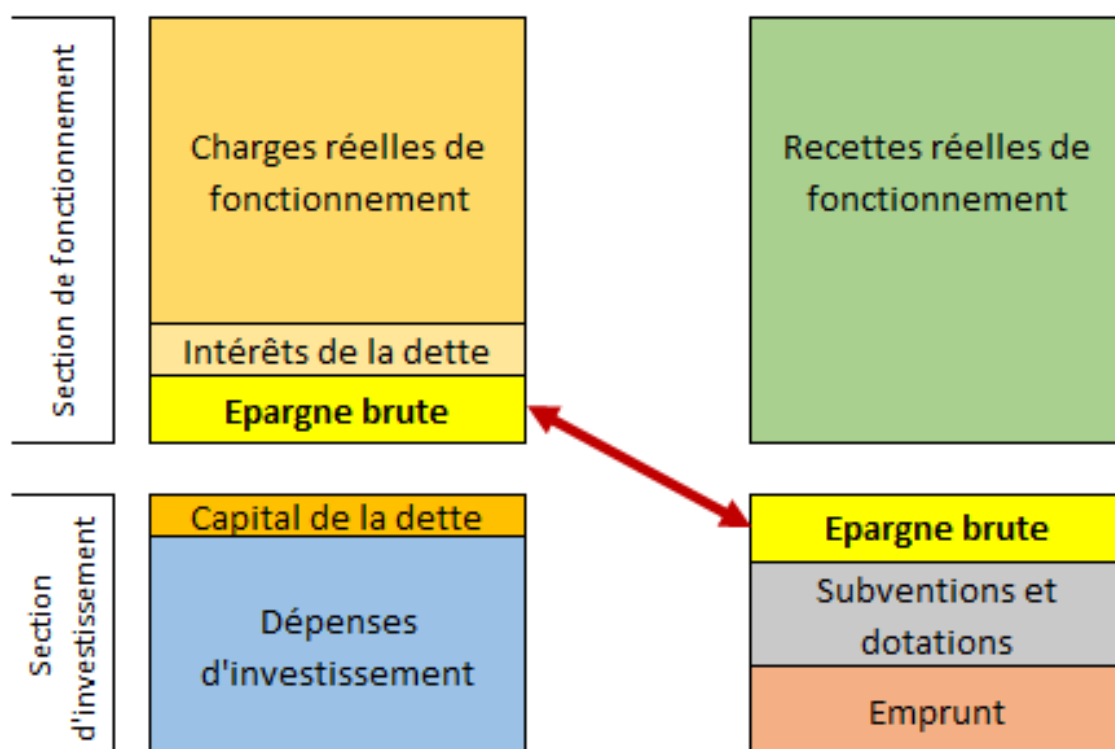
UNE EPARGNE NETTE POSITIVE : 557 482.64 €

Pour obtenir l'épargne nette de la commune, il faut déduire à nos recettes réelles de fonctionnement (2), nos dépenses réelles de fonctionnement (4) ainsi que le remboursement du capital de la dette (5). Autrement dit, l'épargne nette correspond à notre épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts, ce qui équivaut pour cette année 2022 à $615\,921.73 - 58\,439.09 \text{ €} = 557\,482.64 \text{ €}$. Cela représente 35 % des recettes de fonctionnement.

A noter que le remboursement des emprunts liés au projet intergénérationnel n'est pas encore totalement pris en compte, puisque le prêt sans intérêt de 500 000 € accordé par la CARSAT commencera à être remboursé qu'à partir d'octobre 2023.

L'épargne nette permet d'abonder l'excédent et d'autofinancer les futurs programmes d'investissement. Elle est un des indicateurs de la bonne santé financière de la commune car elle permet de limiter le recours à l'emprunt. Mais plus les recettes se réduisent et la dette augmente, plus la capacité d'autofinancement de la commune diminue. Pour préserver cette notion, la collectivité doit parfois accroître ces recettes fiscales en augmentant le taux des impôts, c'est ce que la collectivité avait fait en 2021.

L'équilibre sectionnel



Conclusion de la section de fonctionnement :

Fonctionnement	
	Montant
Recettes	1 578 083,47
Dépenses	963 997,13
Résultat de l'exercice	614 086,34
Excédent antérieur	1 198 343,88
Résultat de clôture	1 812 430,22

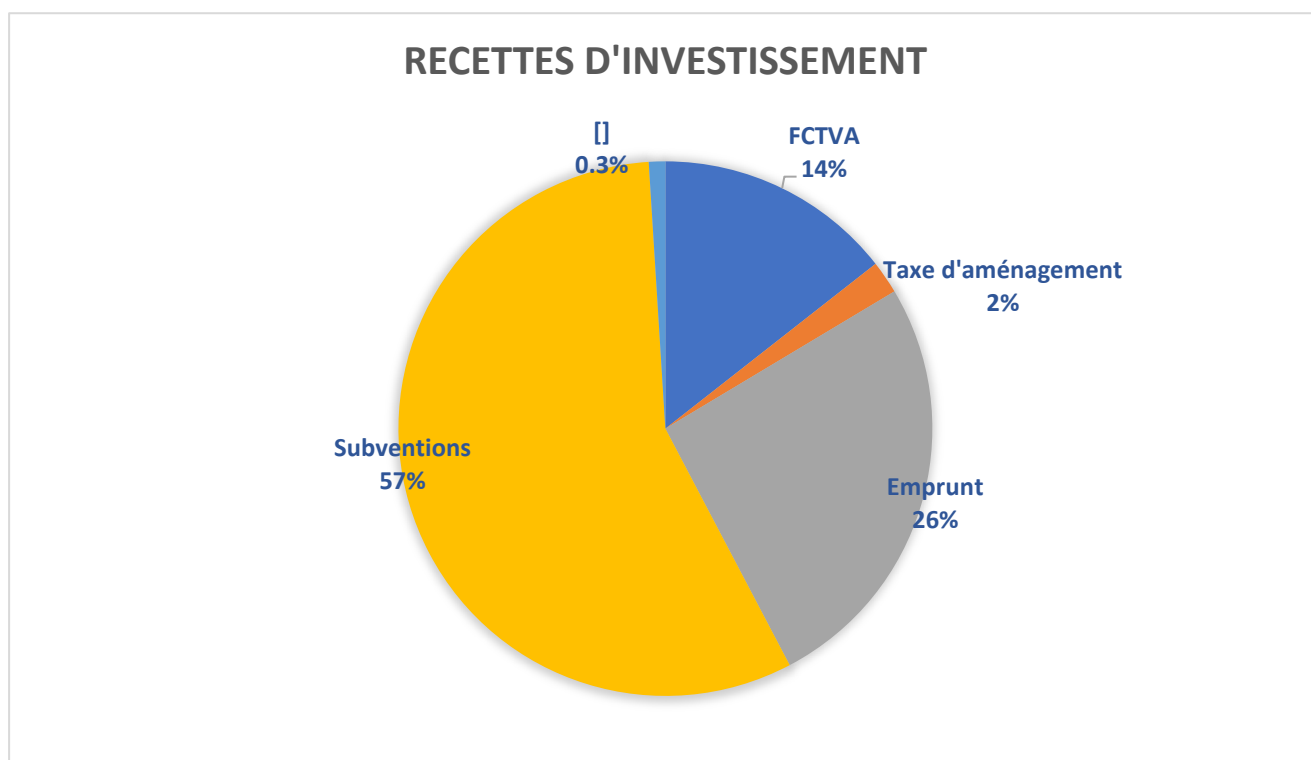
SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES RECETTES : 571 094.24 € (6)

Elles sont constituées essentiellement de 82 946.62 € de FCTVA, de 11 485.73 € de reversement de la taxe d'aménagement, de l'encaissement d'un montant de 150 000 € qui correspond au premier versement de l'emprunt de 500 000 € de la CARSAT, de 324 826.50 € de subventions*.

*Les subventions reçues sont décomposées de la façon suivante :

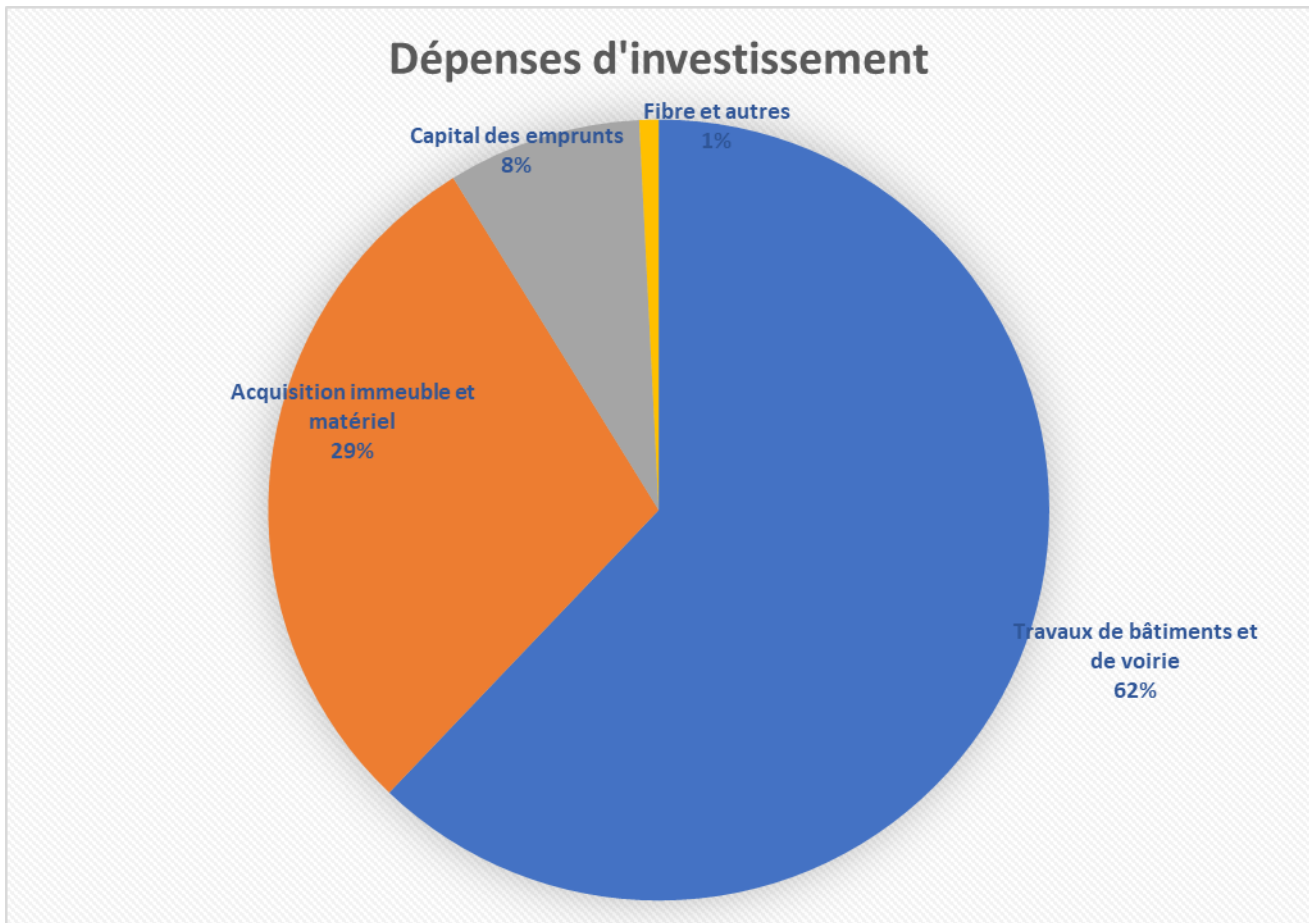
Projet intergénérationnel :	102 656 de la DETR
	99 830 € de DSIL
	62 500 € de CTS du département
	30 000 € de la CARSAT
Pour le reste :	52 05.50€ pour le matériel informatique de l'école
	1168 € pour les capteurs CO2
	8 382€ pour la rénovation des sanitaires
	15 085€ pour les passage piétons rue de Nancy



Il faut ajouter à ces recettes, l'excédent 2021 reporté qui s'élève à : **1 676 365.57 € (6)**

LES DEPENSES : 741 526.82 € (8)

Les dépenses correspondent majoritairement aux programmes d'investissement pour l'acquisition de matériel (29%), des travaux de voirie ou de bâtiments (62%). Les autres dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts pour 8%, et 1% pour l'achat d'applications pour l'école, l'élaboration du plan de Flavigny et la participation à la fibre.



Voici la liste des dépenses d'investissement classées par opération.

N°	INTITULE	MONTANT
03.2009	Acquisition de matériel	20 447,67 €
04.2009	Travaux de bâtiments divers	17 100,56 €
05.2009	Travaux de voirie divers	28 161,27 €
06.2009	Acquisition et vente immobilières	107 813,00 €
2021.02	Régulation chaudières mairie-écoles	45 551,86 €
202202	Plaques de rues	
52009	Voiries diverses (sources, pont canal, bornage)	14 671,20 €
202101	Rénovation de l'éclairage public	74 340,00 €
201509	Projet intergénérationnel	364 209,67 €
01	Projet intergénérationnel	
202203	Rue de Lucey	6 972,00 €
22014	Rue du Prieuré	3 820,50 €
202002	Rue de Mirecourt	
201901	Etude Mirecourt	
Autre	Immobilisations financières	
Autre	Remboursement d'emprunt	58 439,09 €
	TOTAL :	(8) 741 526.82 €

Conclusion de la section d'investissement hors Restes à Réaliser :

Investissement	
	Montant
Recettes	571 094.24 (6)
Dépenses	741 526.82 (8)
Résultat de l'exercice	-170 432.58
Excédent antérieur	1 676 365.57 (7)
Résultat de clôture	1 505 932.99

Les Restes à Réaliser

En recettes :

Opération	Engagé	RAR
Opération n°201509 Projet intergénérationnel	2 181 939,00	2 181 939,00
Total Recettes d'investissement	2 181 939,00	(10) 2 181 939,00

En dépenses :

Opération	Engagé	R.A.R.
01 Opération pour compte de tiers	1 134 547,86	1 134 547,86
Opération n°01 Projet I. CCMM	1 134 547,86	1 134 547,86
Opération n°03.2009 Matériel	9 492,50	9 492,50
Opération n°04.2009 Bâtiments divers	18 740,76	18 740,76
Opération n°05.2009 Voiries diverses	12 742,04	12 742,04
Opération n°201509 Projet intergénérationnel	2 508 405,75	2 480 964,73
Opération n°201901 Etude Mirecourt	13 003,20	13 003,20
Opération n°202002 Rue de Mirecourt	27 348,00	27 348,00
Opération n°202101 Eclairage public	47 759,04	47 759,04
Opération n°202102 Chaudières	1 222,53	1 222,53
Opération n°202202 Plaques de rues	5 505,23	5 505,23
Opération n°202203 Rue de Lucey	27 408,00	1 008,00
204 Subventions d'équipement versé	0,00	4 439,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	650 000,00
Total Dépenses d'investissement	3 806 174,91	4 406 772,89
Total Dépenses	3 806 174,91	(9) 4 406 772,89

Solde des RAR est donc négatif = -2 224 833.89

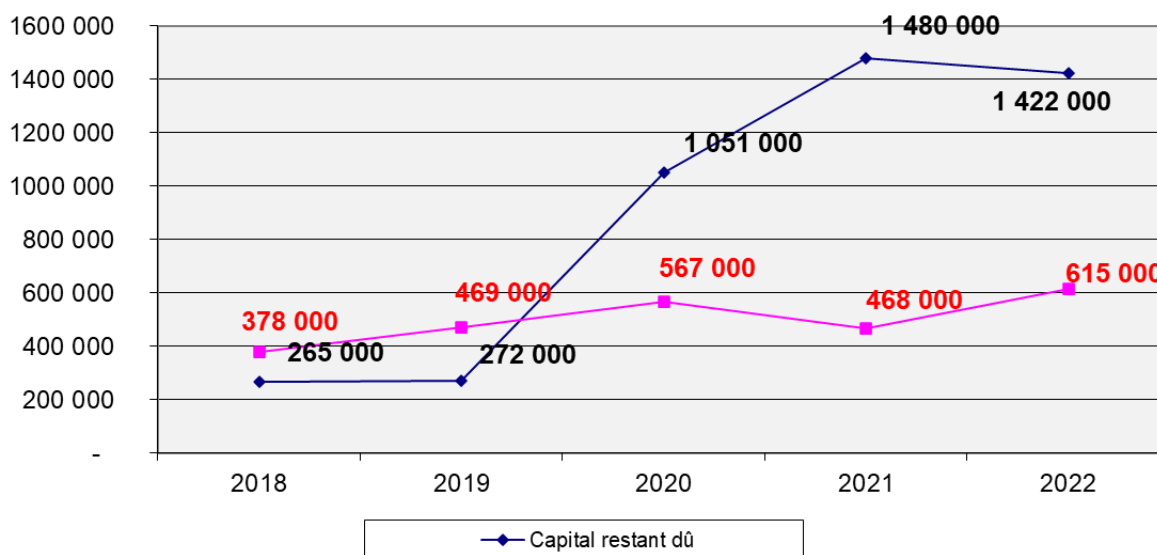
En investissement, les résultats réels en tenant compte des RAR est de
 $1\,505\,932.99 - 2\,224\,833.89 = -718\,900.90$.

De ce fait, pour compenser le déficit en investissement, il faudra affecter dans le BP 2023, 718 900.90 € en section d'investissement.

UN ENDETTEMENT QUI RESTE FORT : 1 422 402.14 €

Le véritable atout de la commune a été pendant longtemps son faible niveau d'endettement mais cette situation s'est inversée suite au projet intergénérationnel qui a nécessité un recours à l'emprunt important pour mener cette opération (800 000 € de prêt CRCA à 1,06 % et 500 000 € de prêt sans intérêts CARSAT au titre de leur participation à ce projet).

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève désormais à 1 422 402.14 €, ce qui correspond à 761 € par habitant sur la base d'une population de 1869 (recensement 2022). La moyenne départementale était de 600 € par habitant en 2020. L'annuité d'emprunt en 2022 s'élève à 70 058.24 € dont **58 439.09 € (11)** de capital.



Au niveau des indicateurs de la comptabilité publique, l'autre élément essentiel après l'épargne brute est constitué par **la capacité de désendettement**. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde.

Le graphique, ci-dessous, illustre cette capacité de désendettement pour la commune de Flavigny sur Moselle qui s'élève désormais à **2.5 ans**.

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû	265 000	272 000	1 051 000	1 480 000	1 422 000
Epargne brute (en €)	378 000	469 000	567 000	468 000	615 000
Extinction (en ans)	0,70	0,58	1,85	3,16	2,31
Epargne nette (en €)	378 000	469 000	567 000	468 000	557 000

Malgré l'accroissement de la dette, on peut affirmer que ce délai de désendettement est acceptable car en dessous de 10 ans, ce ratio est considéré comme favorable. Cette situation risque néanmoins d'évoluer prochainement avec la baisse de l'épargne brute consécutive à la fin des sablières et de l'épargne nette suite au remboursement en totalité des emprunts du projet intergénérationnel (+25000/an à la CARSAT).